

**Tarifification solidaire pour la restauration et le transport scolaires  
Inscrivez-vous avant le 19 juillet !**

Un de vos enfants emprunte les transports scolaires (école, collège, lycée) ou est interne ou demi-pensionnaire dans un collège public ? Alors vous êtes concerné par la tarification solidaire ! Pour en bénéficier, vous devez remplir le [formulaire en ligne sur www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr) avant le 19 juillet.

La tarification solidaire permet de déterminer votre tranche tarifaire issue du Quotient Familial départemental. Le calcul se fait à partir de votre avis de situation déclarative ou votre avis d'imposition de 2021 sur les revenus de 2020. (*Différent du QF calculé par la CAF*).

**Guichet unique jusqu'au 30/09 à l'Hôtel du Département, 24 rue Saint-Esprit à Clermont. Du lundi au vendredi, 8h30-12h et 13h-16h30.**

**- Tarification Solidaire : Tél : 04 73 42 22 57**

**- Transports Scolaires : Tél : 04.73.42.22.44**

Mise en place en 2015, la tarification solidaire (découpage en 8 tranches spécifiques) facture de façon plus équitable les transports de tous les scolaires ainsi que la restauration et l'hébergement dans les collèges publics.

Il est possible de remplir votre dossier en ligne avant le 19 juillet. La notification de votre tranche tarifaire vous parviendra ensuite par e-mail.

**La notification de votre tranche tarifaire ne vaut pas inscription !**

Les inscriptions à la restauration ou à l'internat se font directement auprès du collège public.